

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

## FORMATION PROFESSIONNELLE

INITIALE

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Date: 01.09.2020

Enseignement secondaire général Régime de la formation de technicien

4TPCMF

**TEXTE** 

Appliquer les bases du traitement de texte

Division administrative et commerciale Section administration et commerce - francophone (CMF - fp)

- Technicien en administration et commerce

Nombre de leçons: 6 Semestre: 1

Langue véhiculaire: français



## Fiche d'évaluation Module 1.4. - Appliquer les bases du traitement de texte (TEXTE) **Formation** CCP DAP X DT Code: **CMF** Type: Année scolaire: 2020/2021 Division: Division administrative et commerciale Section administration et commerce - francophone (CMF - fp) - Technicien Section / Métier / Profession: en administration et commerce Unité capitalisable / Module Enseignement professionnel - Mettre en oeuvre les principes de base de Titre de l'unité capitalisable: l'administration générale Appliquer les bases du traitement de Module fondamental Titre du module: texte Numéro du module: T-CMF-BACOM-FO-04 Nom du module: Français Langue véhiculaire: Code du module: **TEXTE** Durée exprimée en: Semestre (1 - 8): Nombre de semaines: 18 - leçons hebdomadaires: 6 Période (1 ou 2): Lieu d'apprentissage: **Ecole** - leçons de rattrapage: 3 Nombre de leçons par profil enseignant: Nombre de leçons par type de salle: Hebdo. Rattrap. Type enseignant / spécialité Hebdo. Rattrap. Type de salle 6 - Professeur d'enseignement technique / 6 - Salle informatique Secrétariat 2 6 2 Nombre maximum d'élèves: 18 Type de formateur proposé: Professeur d'enseignement technique/Secrétariat Mode d'évaluation (choix multiple): Remarques concernant le(s) mode(s) d'évaluation: Tolérance d'erreur suivant les directives nationales (voir programme X Epreuve écrite de formation) Exposé Entretien professionnel Simulation d'entretien Mise à l'essai Commande Portfolio X Evaluation continue des compétences



Grille d'évaluation :			
Pondération	Compétences	Indicateurs	Socies
40 % (24 P)	L'élève est capable de saisir du texte à l'aveugle sur ordinateur.	Le principe de frappe à l'aveugle est connu et appliqué.	Le texte est saisi à raison de 1.000 frappes/10 minutes. La tolérance d'erreur est définie par les normes nationales (0,5 % de taux d'erreur).
40 % (24 P)	L'élève est capable de reproduire à partir d'un modèle des documents simples sur ordinateur.	L'écran de travail et la structure du réseau sont connus.  Les fonctions de base du traitement de texte sont appliquées.	Les icônes principales de l'écran de travail sont identifiées.  Les fonctions de base du traitement de texte sont appliquées de façon correcte et exhaustive.
			Les documents sont réalisés selon le principe de frappe à dix doigts et à l'aveugle.
			Les documents sont disponibles dans les délais requis.
10 % (6 P)	L'élève est capable d'enregistrer et de classer les fichiers informatisés en appliquant les règles de sauvegarde en vigueur.	Les règles en matière de sauvegarde des données sont prises en considération.	Les règles en matière de sauvegarde des données sont respectées.
		La structure des répertoires est créée en fonction des tâches à accomplir.	La structure des répertoires est correcte.
		Les fichiers sont enregistrés et classés selon les tâches spécifiques à accomplir.	Les fichiers sont correctement sauvegardés et classés. Les fichiers sont retrouvés dans un délai raisonnable.
10 % (6 P)	L'élève est capable de contrôler son travail et de redresser d'éventuelles erreurs.	Les instructions sont comprises.	Les instructions sont correctement mises en œuvre.
		Une relecture du travail à fournir a lieu avant l'impression.	La relecture a été faite.